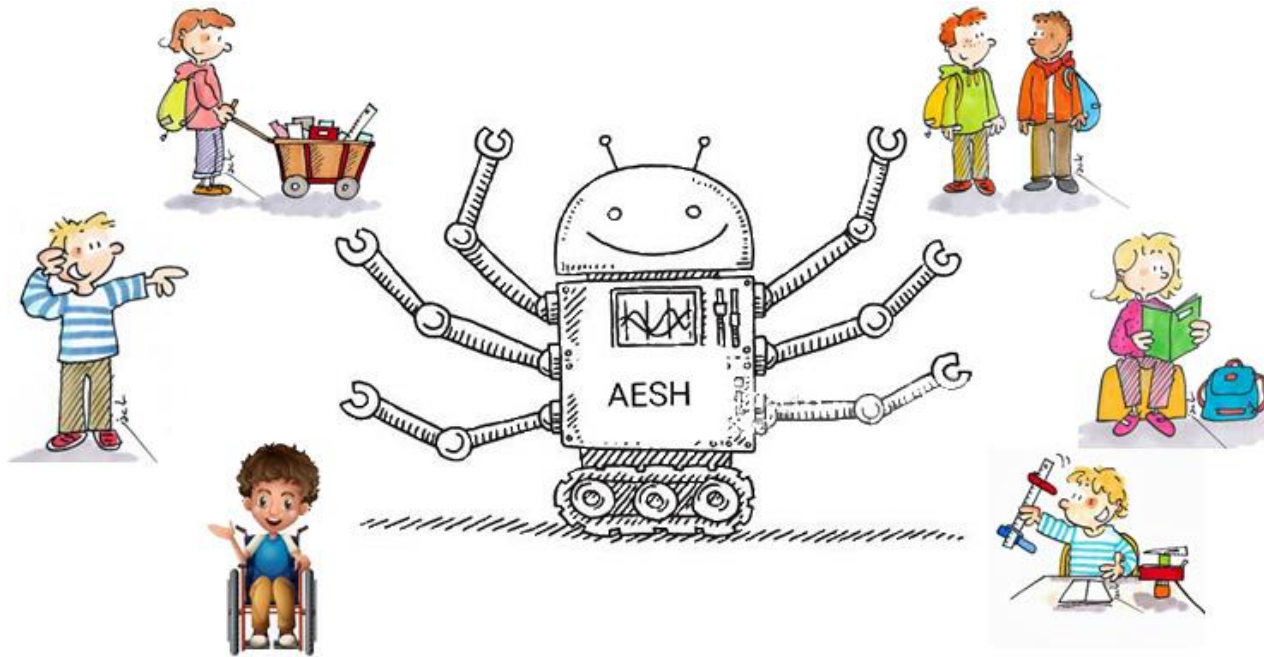


Le contrat AESH



Formation initiale

LE CONTRAT AESH - SOMMAIRE

1) VERS UN VRAI METIER

2) CIRCULAIRE N° 2019-090 DU 05/06/2019

3) TRAVAILLER DANS UN PIAL.

Objectif n°1 = l'autonomie de l'élève

4) PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT :

5) LES DEMARCHES (ADMINISTRATIVES ou A EFFECTUER SELON SITUATIONS)

6) RESSOURCES

- 1 - L'AESH DANS LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE
- 2 - GESTIONNAIRE DU CONTRAT (RECTORAT OU LYCEE VIELJEUX)
- 3 - CONDITIONS D'EXERCICE DE LA FONCTION D'AESH
- 4 - LE DROIT À LA FORMATION

•GESTION DES PIAL :

- 1 - LE NIVEAU LOCAL
- 2 - LA GESTION DE PROXIMITÉ
- 3 - COORDINATION DÉPARTEMENTALE ET BUREAU DE LA COORDINATION DÉPARTEMENTALE AESH

- FAIRE PARTIE DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE
- MODALITÉS D'INTERVENTION
- VISER L'AUTONOMIE
- LES TEMPS DE PAUSE
- PARTICIPATION DE L'AESH
- (RÉCRÉATIONS, TEMPS PÉRISCOLAIRES, ACTIVITÉS, SORTIES)

- ABSENCE DE L'AESH, DE L'ÉLÈVE, DE L'ENSEIGNANT,
- SITUATIONS PARTICULIÈRES (GREVE, STAGE, EXAMEN, DISPOSITION ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE)
- INDÉMNITÉS DE DÉPLACEMENTS
- EN CAS DE DIFFICULTÉS (AVEC L'ÉLÈVE, L'ENSEIGNANT, LA FAMILLE)
- FICHE D'IDENTITÉ AESH / LES 3 LIVRETS AESH

- SITE INTERNET BLOG 17
- SITE INTERNET CAP ECOLE INCLUSIVE (OBSERVER/AMENAGER ET ADAPTER/S'INFORMER)
- ÉT APRES ... (DISTANCIEL / VISIO)

1) Vers un vrai métier...

(Auxiliaire de Vie Scolaire)

2005

~~AVS~~

2014

AESH

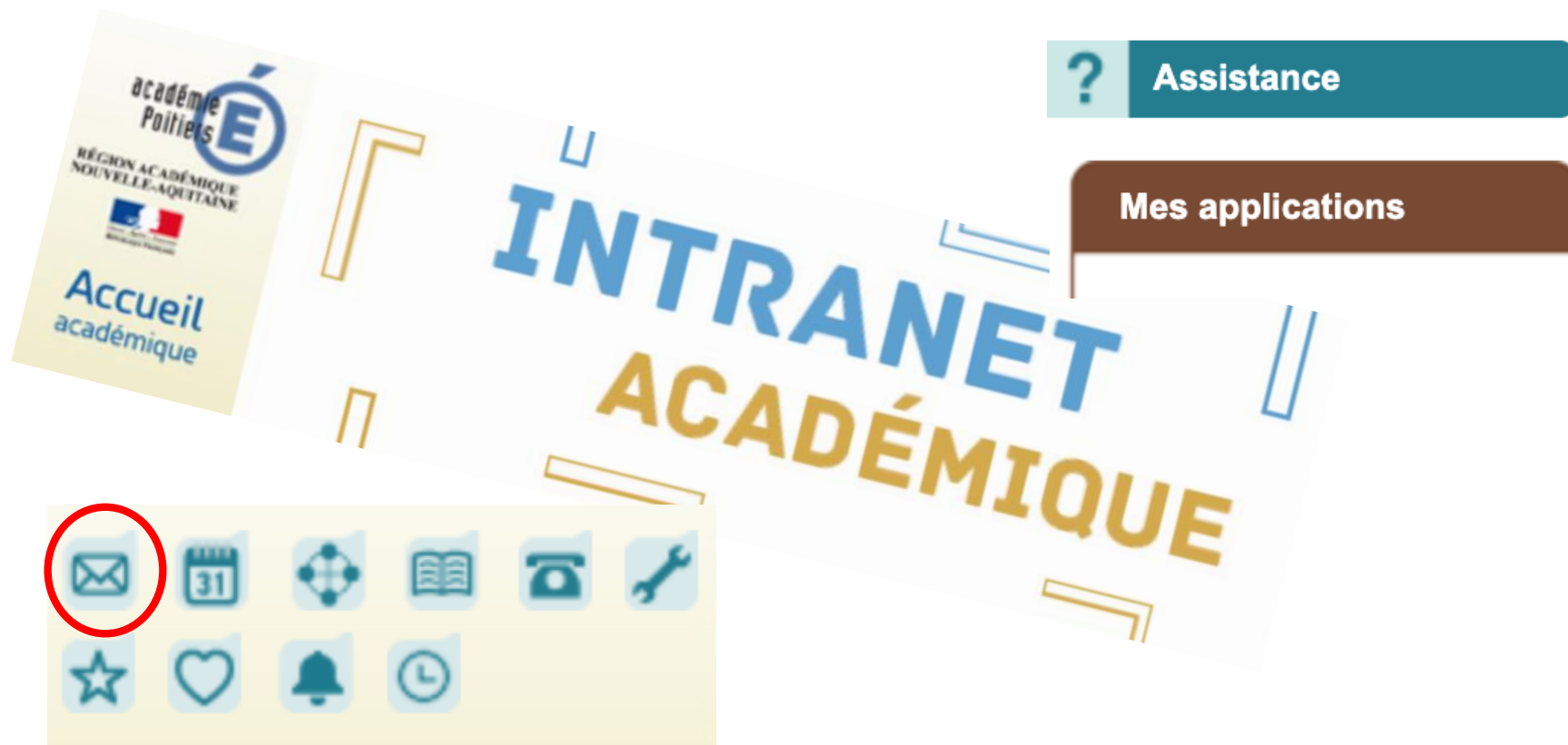
(Accompagnant d'Elèves en
Situation de Handicap)

la circulaire n°2019-090 du 5-6-2019

2) la circulaire n° 2019-090 du 5-6-2019

1. Renforcer l'appartenance des AESH à la communauté éducative

NUMEN, adresse électronique professionnelle...



2) la circulaire n° 2019-090 du 5-6-2019

2. Le cadre juridique du contrat

Durée des contrats, période d'essai, entretien professionnel, ..

L'agent qui justifie de six années de contrat d'AESH peut bénéficier d'un CDI

La durée des interruptions entre deux contrats doit être inférieure ou égale à quatre mois.

Seuls les services accomplis en qualité d'AED-AVS ou d'AESH sont pris en compte, par conséquent les services accomplis sous le régime du CUI-CAE/PEC ne sont pas comptabilisés

un AESH en CDI qui souhaite changer d'académie, s'il est réemployé au sein d'une autre académie, est recruté directement en CDI.

En Charente Maritime

Gestionnaires de contrat

ou

	Pôle académique	Lycée Vieljeux
Adresse	Rectorat (22 Rue Guillaume 7 le Troubadour, 86000 Poitiers)	Lycée mutualisateur (Rue des Gonthières, 17000 La Rochelle)
Titre	T2	HT2
Cheffes de service	M. Duval	Mme Debroise
Gestionnaires	Anne Roulleau Isabelle Cavalier	Christabel Deschamps Séverine Braché
mail	aesh17@ac- poitiers.fr	Christabel.Mineau@ac-poitiers.fr severine.brache@ac-poitiers.fr

salaire

carrière

indemnités

contrat

avenant

Arrêt de travail

Appréciation de la valeur professionnelle

Renouvellement

Un entretien professionnel réalisé par les chefs d'établissements ou l'IEN de la circonscription
Les 1^{ères}, 3^{ème}, 5^{ème} (et éventuellement la 6^{ème}) années.

CDI

Un entretien professionnel tous les 3 ans.

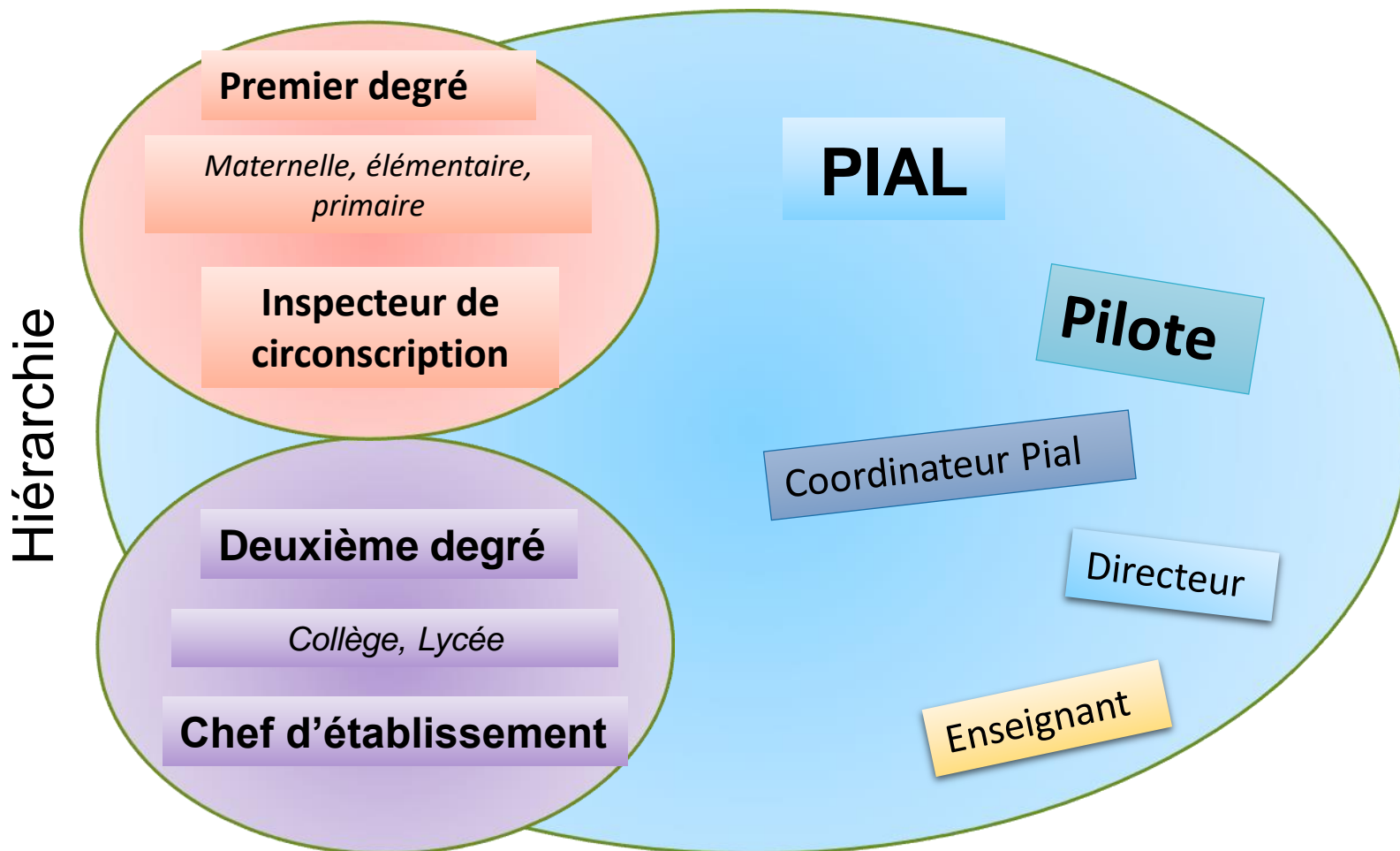
Temps de travail

23h15 ou 31h00 hebdomadaires (auprès des élèves) sur 36 semaines + 5 semaines (activités connexes)

2) la circulaire n° 2019-090 du 5-6-2019

3. Les conditions d'exercice des fonctions d'AESH :

Missions, lieux d'exercice, rattachement hiérarchique, absences et frais de déplacements



2) la circulaire n°2019-090 du 5-6-2019

4. Le droit à la formation

Formation initiale
obligatoire
(60h00)

Formation continue

Formation
FIL

formations
demandées par le
chef d'établissement

Stages
départementaux

Stages MIN

Consultation du
Calendrier

Suivi de formation

Inscription
Individuelle

Consultation du
Plan

Offre de
Formation

Mes applications

LSU
M@gistère
Foad

Gaia Module Individuel

GAIA

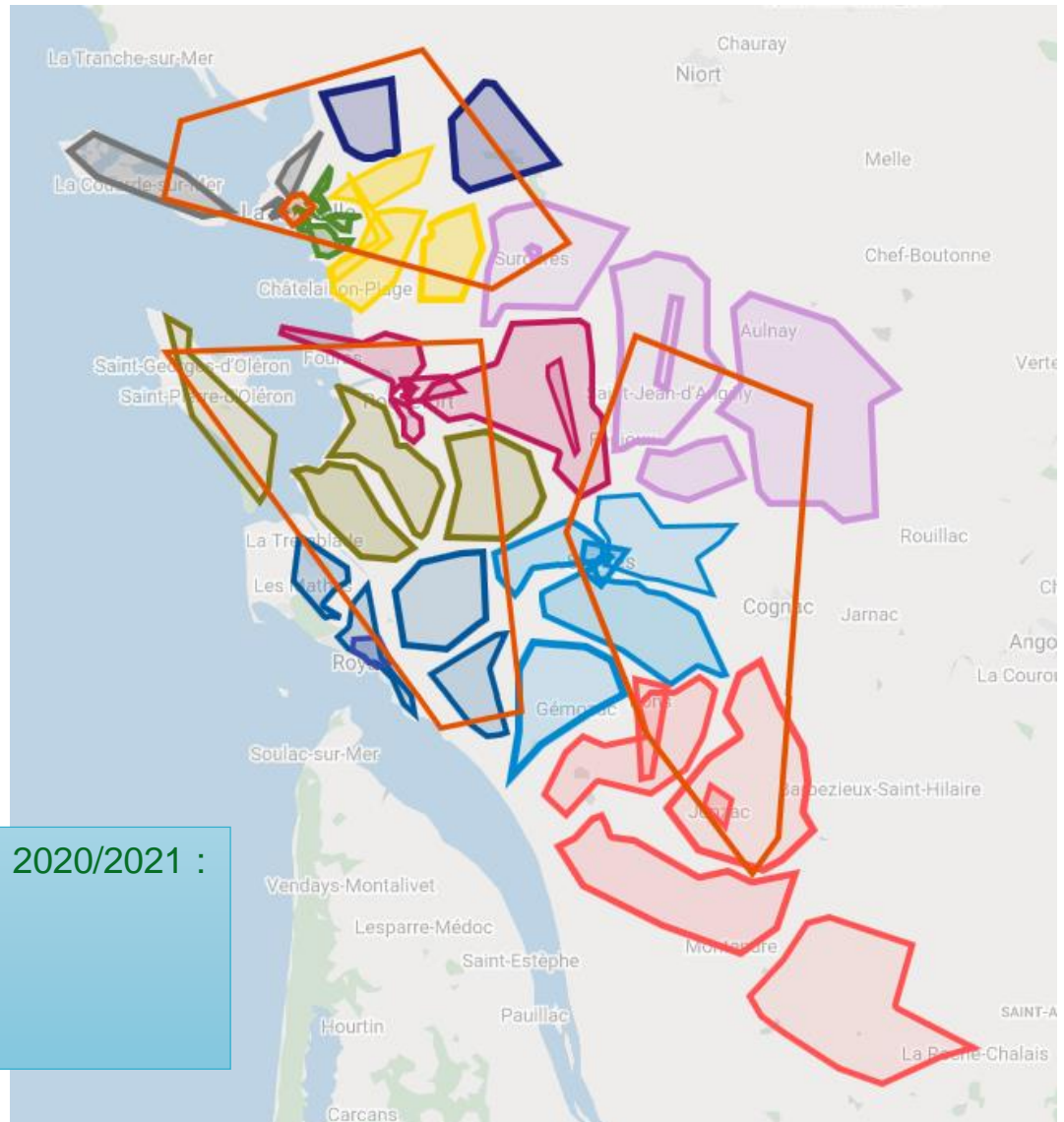
3) Travailler dans un PIAL

Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé

43 PIAL

- Pilote
 - coordinateur PIAL
 - AESH appui à la coordination
 - AESH remplaçant
-
- 6 1^{ER} DEGRE
 - 5 2ND DEGRE
 - 29 INTER DEGRE
 - 3 PRIVE

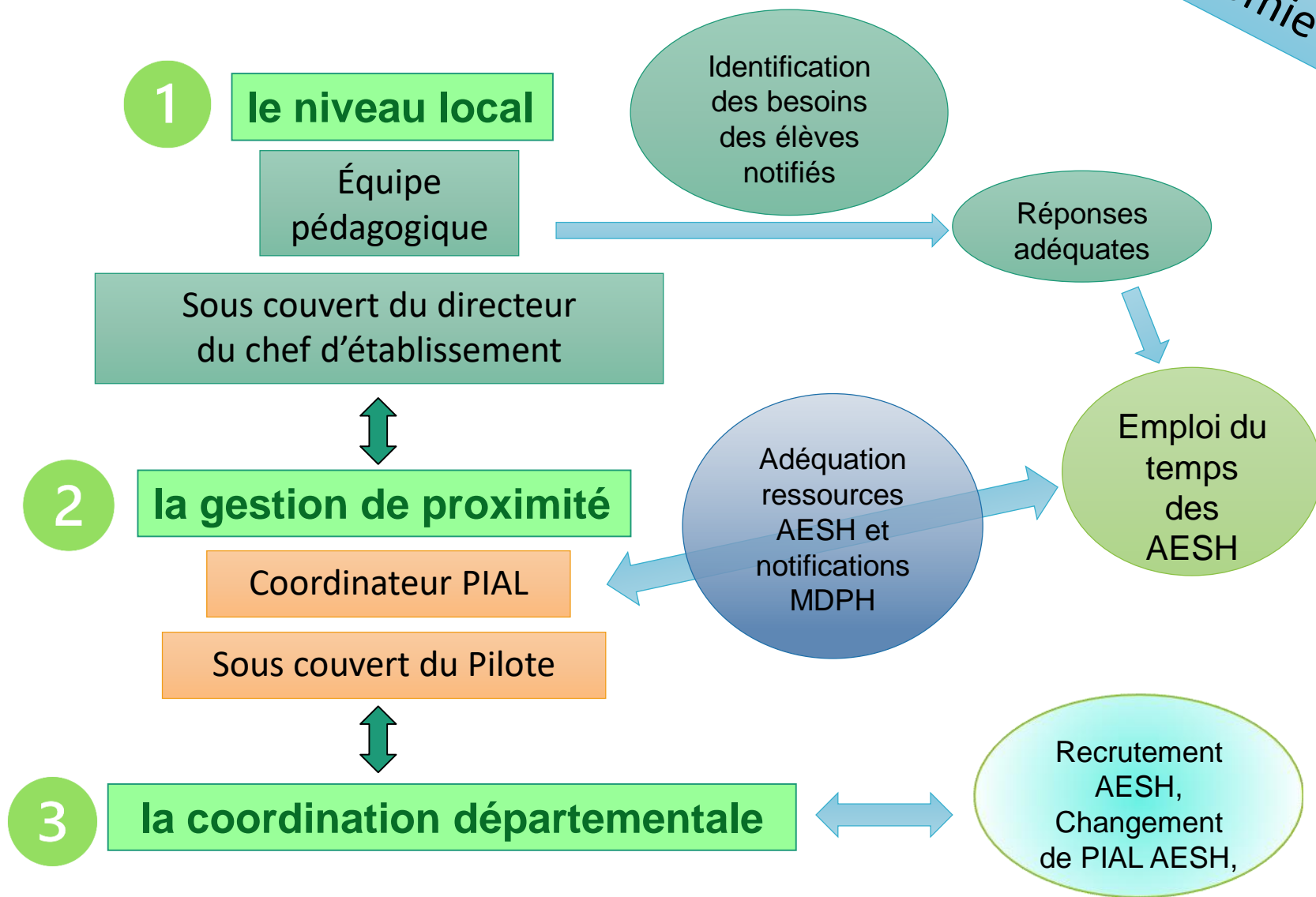
- POUR INFORMATION EN 2020/2021 :
- 479 élèves AESH I
- 1279 élèves AESH M
- 1758 élèves notifiés
- 1150 AESH



Objectif n°1

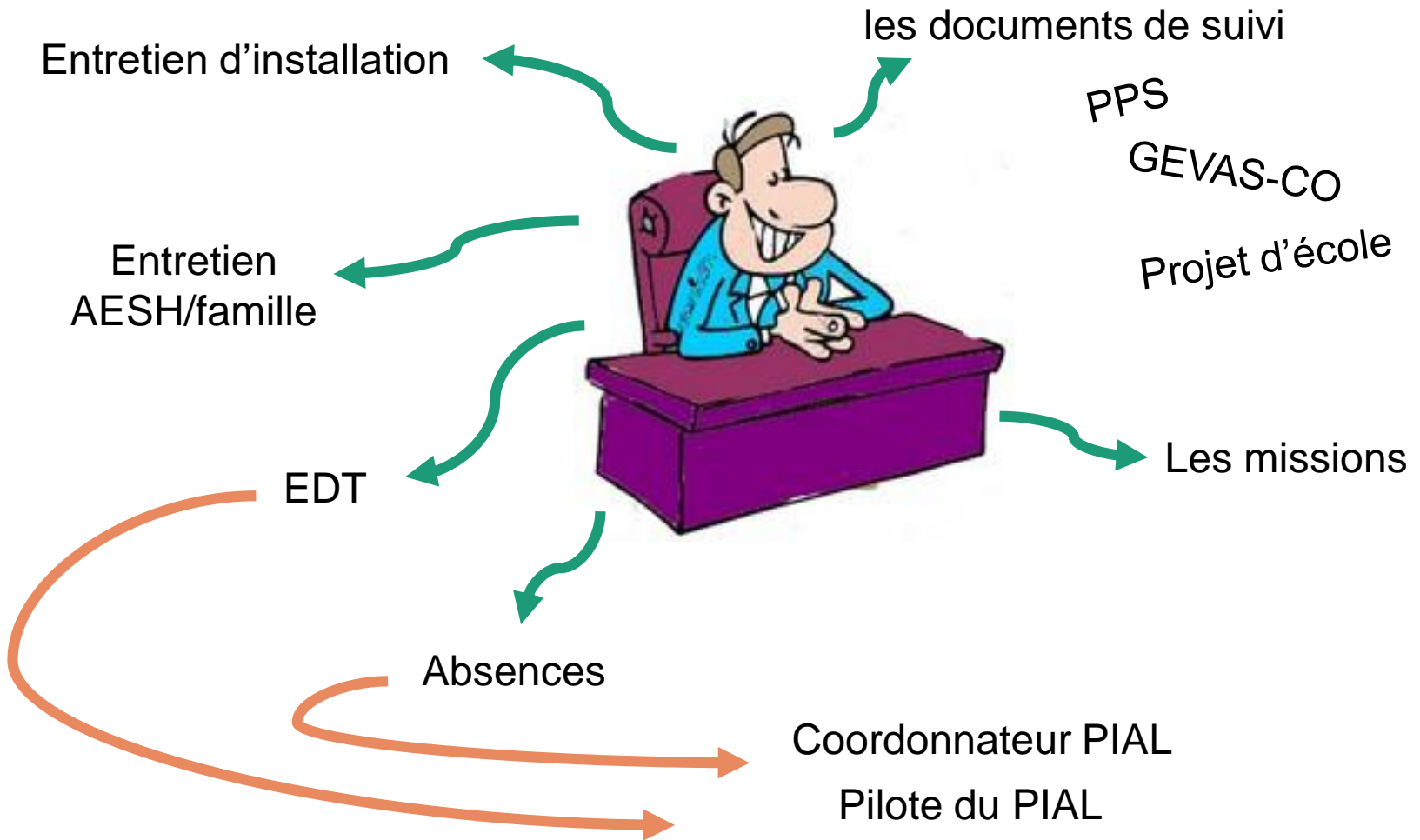
Un accompagnement défini au plus près des besoins

Pour développer l'autonomie



1 Gestion des PIAL : le niveau local

La direction de l'école, le chef d'établissement



1 Gestion des PIAL : le niveau local

Les relations avec la famille

Présence de l'enseignant ou du directeur/chef d'établissement.

La gestion des médicaments

La gestion des taxis



**Des relations
professionnelles**

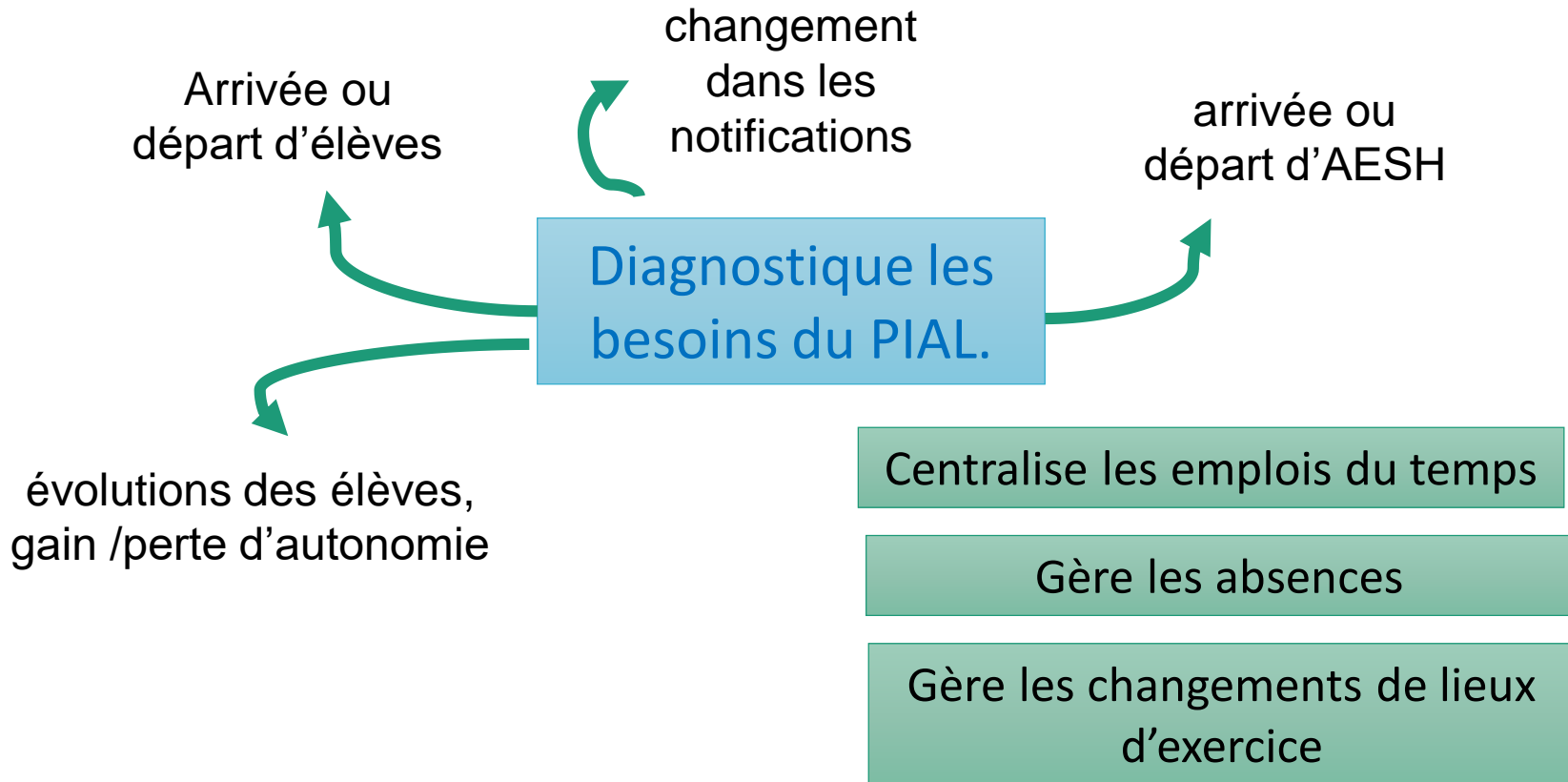
Ne pas donner son numéro de téléphone personnel ni son mail à la famille !



2

Gestion des PIAL : la gestion de proximité

Le coordinateur PIAL



Travaille sous la responsabilité du pilote du PIAL

Communique régulièrement avec le coordinateur départemental.

2

Gestion des PIAL : la gestion de proximité

Les changements de lieu d'exercice :

- Dans les établissements du PIAL.
- Possibilité de changement dans l'année.
- Possibilité de changement d'emploi du temps.

(travail le mercredi matin à envisager)

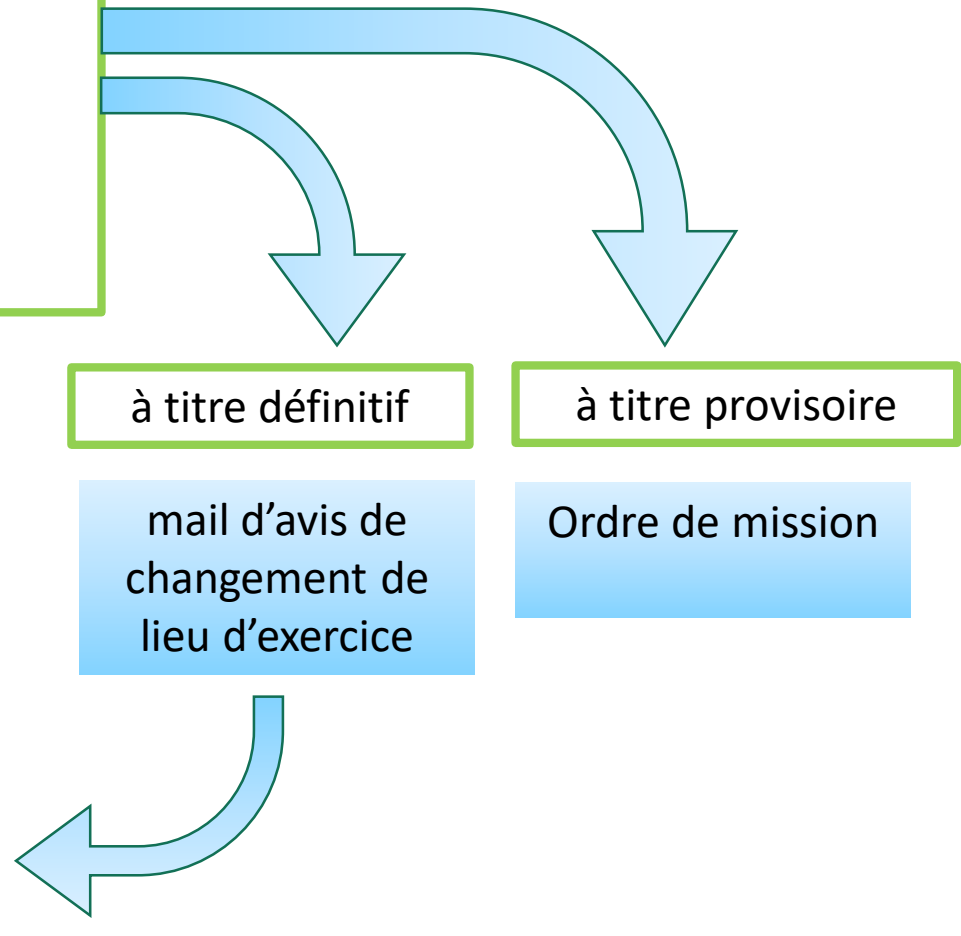
à titre définitif

mail d'avis de
changement de
lieu d'exercice

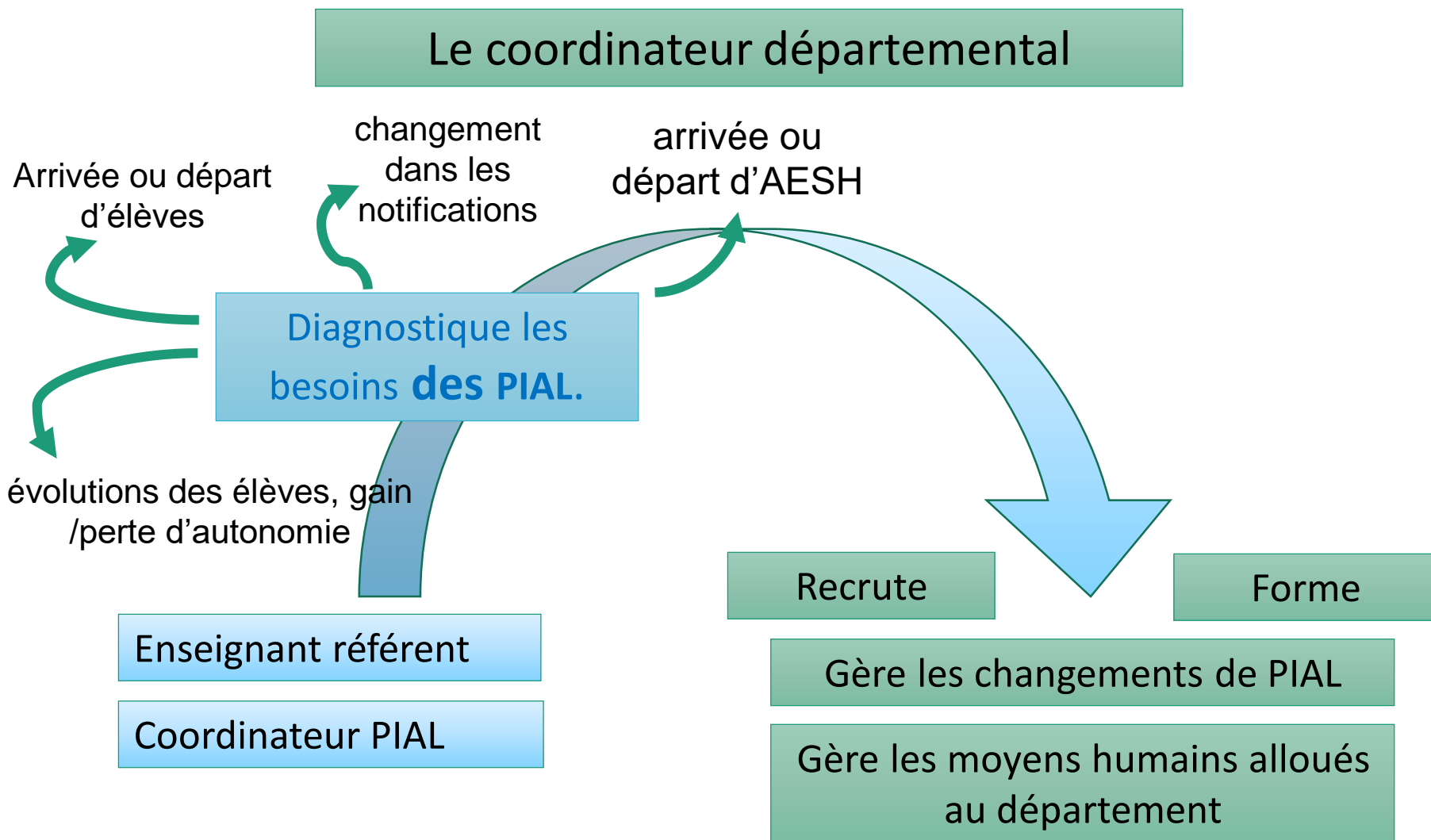
à titre provisoire

Ordre de mission

Transmission d'un avenant au
contrat par le service
gestionnaire.



3 Gestion des PIAL : la coordination départementale



Travaille sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Ecole Inclusive

Le bureau de la coordination départementale AESH

2 coordonnateurs

Carole Tilleau carole.tilleau@ac-poitiers.fr

Recrutements
formations
affectations
médiation

Elodie Trouiller elodie.trouiller@ac-poitiers.fr

1 assistante des coordonnateurs

Sylvie Lacord

Collecte des données,
Réception des messages,
réception des candidatures,
accompagnement lors du
recrutement,...

coordinationsaesh17@ac-
poitiers.fr

1 AESH référente

Pascale Lebrot

Appui aux AESH, outils et pratiques
Cellule d'écoute, suivi des OM pour
la formation

Referente.aesh17@ac-
poitiers.fr

4) Principes de fonctionnement



Accès à l'autonomie

- L'AESH n'est pas affecté auprès d'un élève.
- Un AESH peut accompagner simultanément plusieurs élèves.
- Un élève peut être accompagné par plusieurs AESH



Faire partie de l'équipe éducative

- > Missionné(e) par la directrice académique. (*Mme Annick Baillou*)
- > Sous **l'autorité hiérarchique** de l'inspecteur de circonscription pour le premier degré et du chef d'établissement pour le second degré
- > Sous **l'autorité fonctionnelle** du directeur/chef d'établissement.
- > Sous **l'autorité fonctionnelle** du pilote.
(par l'intermédiaire du coordinateur du PIAL)
- > Sous **la responsabilité pédagogique** des enseignants.

devoir de réserve

Égalité garçon / fille

laïcité

Modalités d'intervention

Répondre aux notifications de la MDPH

Accompagnement collectif en ULIS

Accompagnement mutualisé

Entre 4h00 et 12h00

Accompagnement individuel

12h00,
15h00,
18h00,
24h00,
32h00

AESH appui à la coordination PIAL

AESH remplaçant(e)

Nommé(e) par le pilote

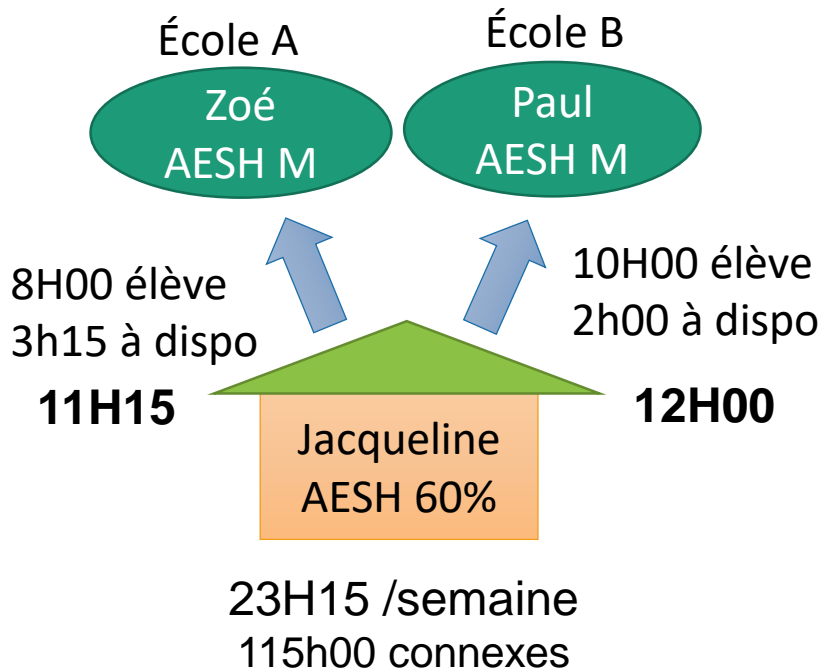
Accompagner dans l'accès aux
activités d'apprentissage

Accompagner dans les actes de la
vie quotidienne

**VISER
L'AUTONOMIE**

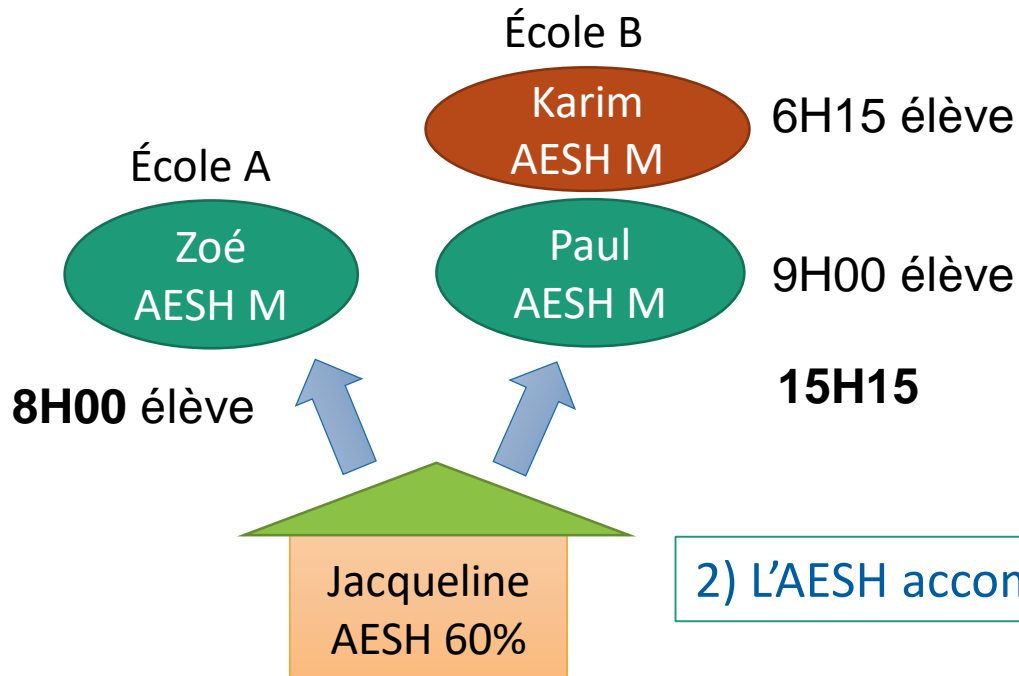
Accompagner dans les activités
de la vie sociale et relationnelle

Les 3 grands
domaines
d'intervention



1) L'AESH accompagne deux élèves

Exemple
de régulation
du dispositif



2) L'AESH accompagne maintenant trois élèves

Les temps de pauses

- Une seule interruption d'activité dans la journée, (Maximum 2 h) (*Code du travail : ordonnance n°2007-329 du 12 mars 2007*)
- Le temps de pause méridienne doit être égal à 30 minutes au minimum.
- Primaire :
Travail sur le temps de pause méridienne uniquement avec un contrat « mairie ».
- En cas de service partagé dans la même journée, le temps de déplacements entre les deux écoles est comptabilisé en temps de travail.

L'AESH participe

Aux récréations :

oui

mais en fonction des besoins de l'élève.

(temps de pause possible pour l'AESH)

Aux ESS :

oui

(heures connexes)

Aux temps périscolaires :
garderie, TAP, aide aux devoirs...

non

*(nécessite un autre contrat :
-> demande de cumul d'activités).*

L'AESH participe

à toutes les activités proposées dans le cadre scolaire.

- 1) auprès d'un élève notifié
- 2) à disposition de l'équipe pédagogique

A la piscine.

L'AESH peut accompagner l'élève à la piscine et aller dans l'eau.

jamais la responsabilité d'un groupe

Mais

jamais compté dans le taux d'encadrement.



L'AESH **peut** participer

aux sorties scolaires.

1) La sortie a lieu durant les temps scolaires :

- Obligation dans le cadre des missions de l'AESH.

2) La sortie dépasse les horaires habituels :

- **PAS de rattrapage des heures.**

- Heures connexes (sauf séjour avec nuitées)



- Si indisponibilité transmettre un justificatif.

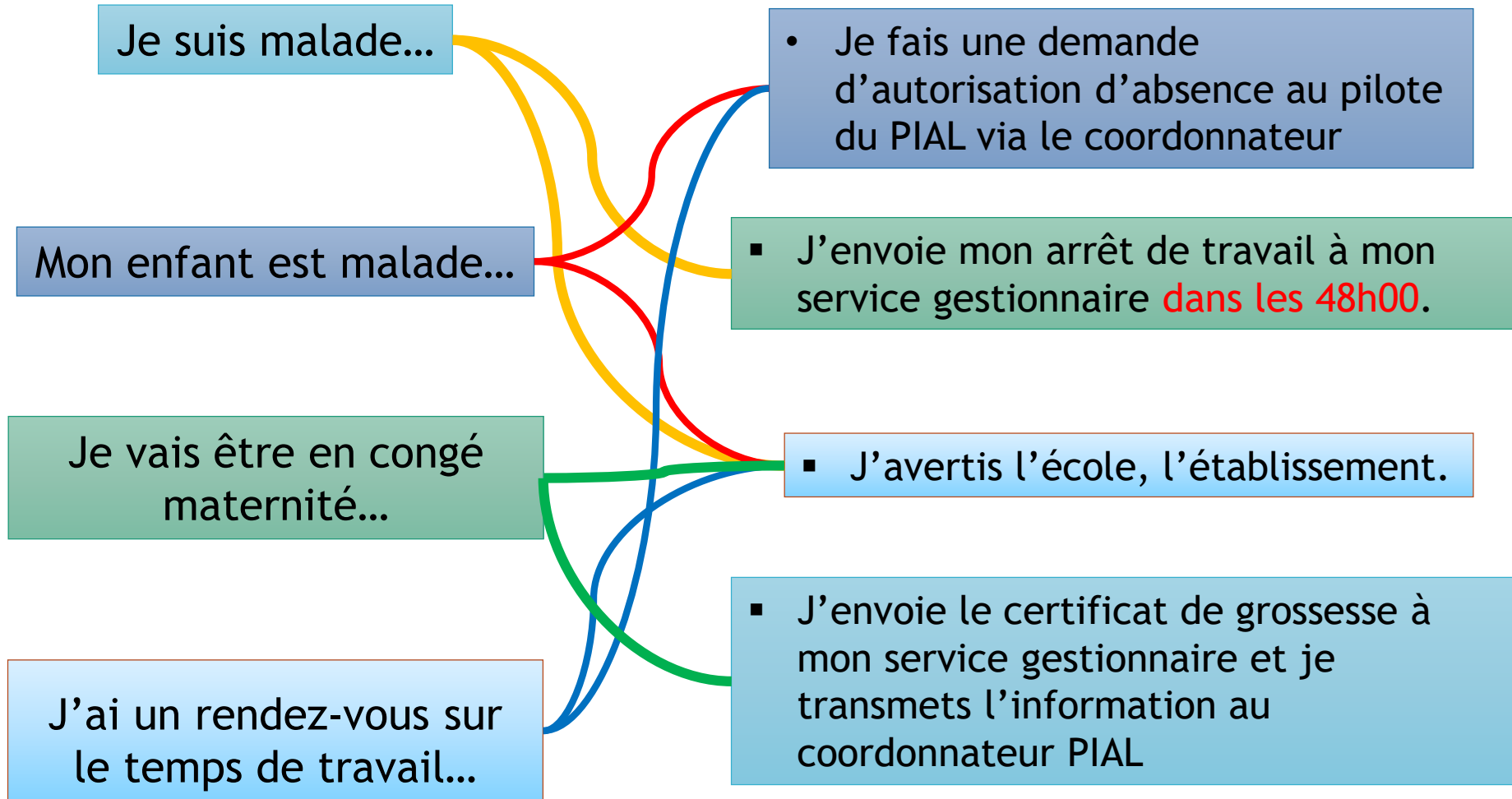
Types de sorties	Formalités à accomplir
<p>Sur le temps de travail.</p>	<p>Aucune formalité à accomplir La sortie est <u>obligatoire</u> pour l'AESH.</p>
<p>Hors temps de travail Sans nuitée.</p>	<p>Information préalable de l'AESH Heures connexes</p>
<p>Hors temps de travail Avec nuitée.</p>	<p>Formulaire d'autorisation de participation de l'AESH au moins 15 jours avant la sortie scolaire (à demander à la coordination départementale AESH)</p> <p>Les heures supplémentaires ne peuvent être récupérées.</p>



En aucun cas, l'AESH ne peut être pris en compte dans le taux d'encadrement.

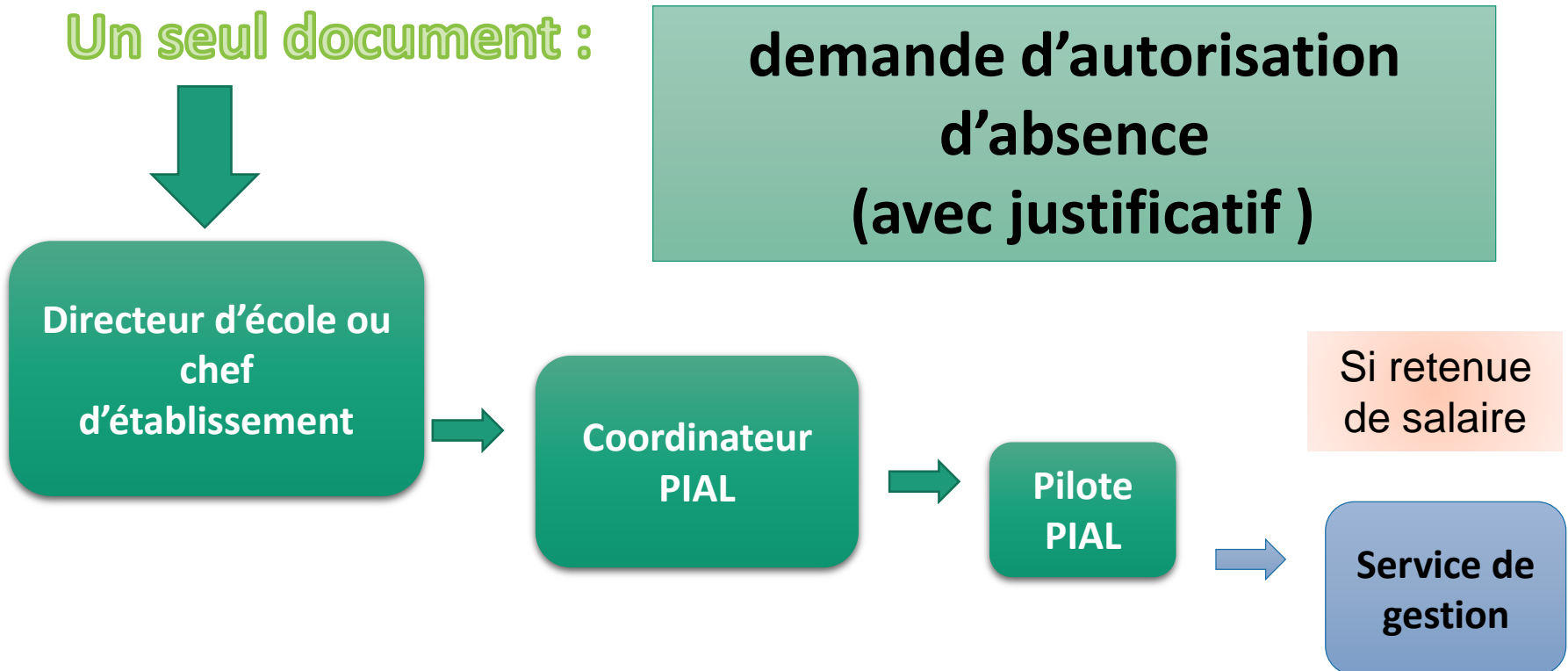
■ 5) Les démarches administratives

Je suis absent(e)... A qui je m'adresse ?



Autorisations d'absence:

- **De droit** : *Jury d'assises, information syndicale, réunion ou formation administrative, Examens médicaux obligatoires.*
- **Facultative** : *mariage ou PACS de l'AESH, examens ou concours, séances préparatoires à l'accouchement, garde d'enfant malade ou décès.*



Les situations particulières :

1) L'élève que j'accompagne est absent :



Courte durée

Mise à disposition de l'équipe
éducative

De l'école / de l'établissement



Longue durée

Information du coordonnateur PIAL

Mise à disposition du PIAL

2) L'enseignant est absent :

- L'accompagnement se poursuit auprès de l'élève, dans une autre classe.

Les situations particulières :

3) Il y a grève dans l'école / l'établissement :



Enseignant absent / élève présent :

- Accompagnement de l'élève dans une autre classe



Enseignant absent / élève absent :

- Mise à disposition de l'équipe éducative



Ecole / établissement fermés :

- Mise à disposition du PIAL
- Sinon, l'AESH reste à son domicile **ET** informe son service gestionnaire (non gréviste)

Les situations particulières :

4) Stage de l'élève :

- si spécifié dans le Gevasco.
- Ordre de mission (circulaire n° 2016-186 du 30-11-2016)

5) Accompagnement à un examen :

- Ordre de Mission (circulaire n° 2015-127 du 3-8-2015)

Etre à disposition de l'équipe pédagogique:

L'AESH peut sur le temps de travail:

- Accompagner d'autres élèves de façon ponctuelle, en difficulté ou non, individuellement ou en groupe, dans la classe ou à l'extérieur
- Adapter des documents de façon ponctuelle.
- Aider à la préparation d'outils pédagogiques.



Etre à disposition de l'équipe pédagogique:

L'AESH ne peut pas :

- Accompagner un élève au-delà de sa notification.
- Accompagner un élève non notifié ou en cours de notification **de manière récurrente.**
- Faire du ménage / du travail administratif / de l'aide aux devoirs / être à la borne de la cantine...

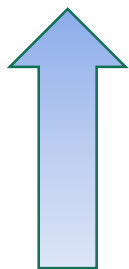


Indemnités de déplacements

Notés sur le contrat



école
de rattachement



domicile

Attention 2
fonctionnements
différents donc à
vérifier auprès de
votre service
gestionnaire



Frais de
repas :
8,75€

Une commune différente
de celle où est situé
l'établissement de rattachement

et

Une commune différente de celle
où est localisé le domicile

Ordre de Mission ou avenant au contrat

Indemnités de déplacement T2

Utilisation de l'application CHORUS



A la fin de chaque mois :

Chaque agent remplit et fait signer la Fiche de Déclaration des frais de Déplacements par le pilote

Fiche de déclaration des frais de déplacement (AESH)

NOM :		Prénom :	
Commune de résidence :		Année :	
PIAL de rattachement :			
Mois :			
Signature de l'intéressé(e) :		Signature du Chef de l'établissement pilote du PIAL :	

à compléter et à envoyer à l'adresse suivante : deplacements@ac-poitiers.fr

Indémnités déplacements HT2

① transmettre :

- l'ordre de mission permanent visé par le pilote

② A la fin de chaque mois :

- fiche de déclaration des frais de déplacements visé par le pilote



Le pilote fait parvenir les fiches au lycée Vieljeux

PIAL de rattachement :
Etablissement ou école de rattachement (nom et commune):

Nature du déplacement	Itinéraire parcouru	Départ		Retour		Moyen de transport
		Date	heure	Date	heure	
OM permanent	Ecole Y Dompierre s/ Mer - Ecole X La Jarrie	05/01/2020	13h30	05/01/2020	16h15	voiture
	Ecole X La Jarrie / Ecole Y Dompierre s/ Mer					à compléter
						à compléter
						à compléter
						à compléter
						à compléter
						à compléter

Signature de l'intéressé(e) :
à compléter et à envoyer à l'adresse suivante : paie-vieljeux@ac-poitiers.fr

Signature du chef de l'établissement ou de l'IEN
à compléter

Je suis en difficulté...que dois-je faire ?

Difficultés avec l'élève :

J'en parle :

1. Avec l'enseignant.
2. Avec le directeur/chef d'établissement,
3. Avec le coordonnateur PIAL, la référente AESH ou les coordonnatrices départementales.

Difficultés avec l'enseignant :

J'en parle :

1. Avec le directeur/chef d'établissement,
2. Avec le coordonnateur PIAL, la référente AESH ou les coordonnatrices départementales.

Difficultés avec la famille :

J'en parle :

1. Avec l'enseignant, avec le directeur/chef d'établissement,
2. Avec le coordonnateur PIAL, la référente AESH ou les coordonnatrices départementales.

6) ressources

Il existe trois livrets nationaux d'accueil des AESH

Media.eduscol.education.fr

Accueillir un AESH dans l'école
Guide d'entretien et de présentation

Accueillir un AESH dans un établissement du second degré
Guide d'entretien et de présentation



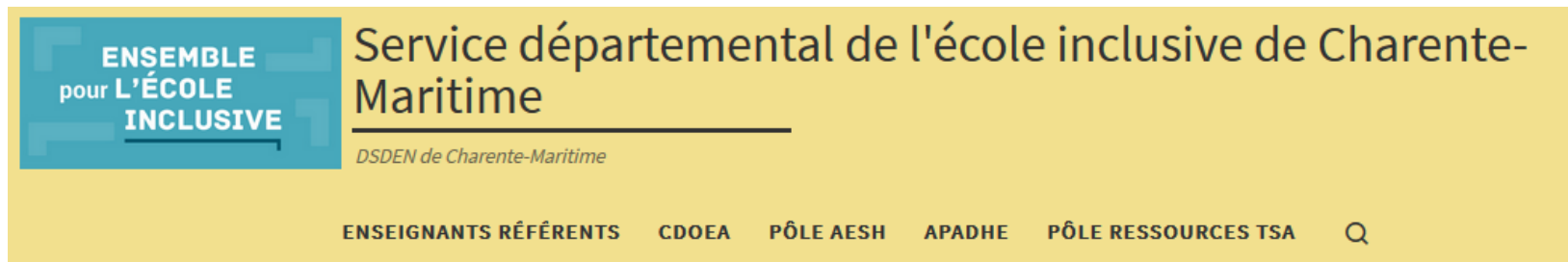
SDEI17

LIVRET1 (administratif)

ACCUEIL des personnels chargés d'une mission d'accompagnement des élèves en situation de handicap

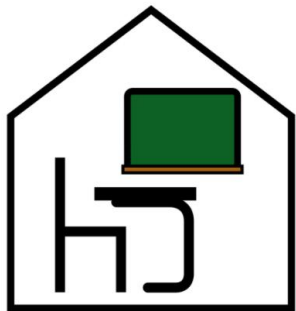
Il existe un livret départemental et un livret d'accueil

6) ressources

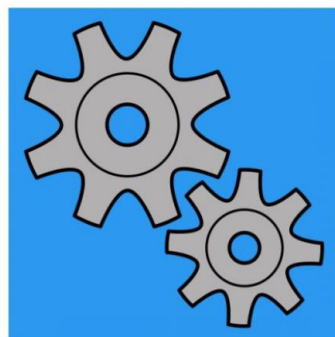


http://blogs17.ac-poitiers.fr/ecoleinclusive/?page_id=769

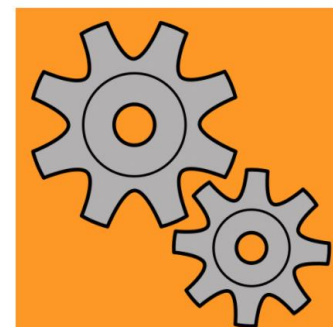
Pôle AESH



Formation AESH



Gestion AESH



Coordination départementale

6) ressources

Cap école inclusive

Confiance, apprentissages, partage

↳ CAP ÉCOLE INCLUSIVE



Observer

Avec notre grille d'observation personnalisée, identifier les besoins de l'élève et trouver des solutions adaptées.

Évaluer →



Aménager et adapter

Explorer les adaptations pour répondre aux besoins d'un élève afin de trouver les solutions adaptées.

Rechercher →



S'informer

Accéder à des informations pour mieux comprendre les besoins des élèves et être sensibilisé à leurs difficultés.

S'informer →